

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 07 Avril 2025

Effectif du Conseil : 29
Présents : 23
Absents excusés : 04
Absents : 02
Procurations : 04

Sens du Vote
Pour : 27
Contre : 00
Abstention : 00

N° de délibération : 13
Date de transmission
en préfecture :
15/04/2025

Par suite d'une convocation en date du 01 Avril 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 07 avril à 18h30** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Ernand BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE, Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOUE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Absents excusés : Christiane COLET-BAILLET, Christopher GERAN, Sonia JEREMIE-CAMALET, Luigi LANCASTRE.

Absent : Esther JEREMIE AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christiane COLET BAILLET donne procuration à Ernand BOULON, Christopher GERAN donne procuration à Anne-Marie CANGOUE, Sonia JEREMIE CAMALET donne procuration à Louis-Jules DARES, Luigi LANCASTRE donne procuration à Ketty LANCIEN.

Secrétaire de séance : Virginie GUILLAUME

Mise en œuvre d'un chantier d'intégration pour la réhabilitation
du local communal « Bois d'Inde »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de mettre en place un projet d'accompagnement vers l'inclusion active à destination des publics les plus fragiles du territoire.
Considérant l'axe priorité 1 du FSE+ consistant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.
Vu les objectifs spécifiques H et L.
Vu le nombre de participants à ce chantier est fixé à 12 salariés en contrat PEC
Considérant que la réhabilitation du local communal « Bois d'Indes » situé à Bel-Air constituera le support du chantier d'intégration.
Considérant que ce chantier d'intégration, conçu comme une organisation apprenante permettra l'acquisition de compétences opérationnelles au travers des 3 CCPI
Vu le projet de constituer un comité de pilotage composé de la Direction de l'Insertion et de la Cohésion Sociale du Conseil Départemental, de France-Travail, de la Mission locale, de la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS) et la collectivité pour suivre ce chantier.

Le Conseil municipal,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver la mise en œuvre du chantier d'intégration pour la réhabilitation du local communal « *Bois d'Indes* »

Article 2 : D'approuver le coût global prévisionnel, de cette opération, chiffré à **588 600,00 € TTC**.

Article 3 : D'approuver le plan de financement prévisionnel, s'établissant comme suit :

PARTENAIRES	MONTANT	POURCENTAGE
Fonds Social Européen FSE	412 095,00 €	70%
ETAT (ASP)	155 675,00 €	26,45%
COMMUNE	20 905,00 €	3,55 %
TOTAL	588 600,00 €	100%

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers.

Article 5 : D'inscrire cette opération sur l'exercice budgétaire en cours ainsi que la participation communale

Article 6 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Article 7 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Mme la Comptable Publique ainsi qu'aux différents partenaires associés à cette opération.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 15/04/2025